

commission du codex alimentarius F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 7 b) de l'ordre du jour

**CX/PR 02/8
Mars 2002**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

Trente quatrième session

La Haie (Pays-Bas), 13-18 mai 2002

AVANT-PROJET D'AMENDEMENT DE LA SECTION INTRODUCTION RELATIVE AUX METHODES D'ANALYSE RECOMMANDEES POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

(élaboré par les Pays-Bas)

En réponse à la circulaire portant la cote CL 2001/29-PR (septembre 2001), les pays suivants ont fait part de leurs observations: Argentine, Brésil, Chili, Cuba, États-Unis, Nouvelle-Zélande et Thaïlande.

Soit aucune observation n'a été émise quant à l'avant-projet d'amendement de la section Introduction, soit les pays se sont montrés généralement favorables aux critères révisés relatifs à la sélection de méthodes d'analyse recommandées pour les résidus de pesticides, qui, désormais, reflètent également l'approbation généralisée d'une méthode unique de validation des méthodes de laboratoire.

Le Comité est invité à faire passer l'avant-projet à l'étape suivante de la procédure du Codex, parallèlement à une révision exhaustive de la liste actuelle, sur la base des nouveaux critères.